



Suspicion d'agrégat de cancers pédiatriques en région viticole : l'ARS doit revoir sa copie

A la suite du signalement effectué par le Maire de Preignac, qui avait été informé de 4 cas de cancers pédiatriques dans sa commune entre 1999 et 2012, l'étude demandée par l'ARS et confiée à l'Institut de Veille Sanitaire, vient d'être publiée (1). Comme toujours en pareil cas la question qui se pose est de savoir si le hasard est seul responsable, ou s'il est nécessaire d'ouvrir une enquête plus approfondie. Pour en juger les autorités sanitaires devaient répondre à plusieurs questions :

- **Les données sanitaires suggèrent-elles un excès de cas ?** même s'il n'est pas statistiquement possible de conclure, nous pensons qu'il est à ce stade impossible comme le reconnaissent les auteurs de l'étude, d'écarter cette possibilité.
- **L'exposition environnementale sur la zone d'étude se distingue-t-elle de la norme ?** A l'évidence la réponse est oui. Toujours selon le rapport de l'InVS aucune source de pollution industrielle n'est mise en évidence et seule « *une forte activité viticole avec proximité de l'école et des habitations par rapport aux vignes* » est relevée.
- **Du point de vue épidémiologique le lien entre l'exposition suspectée et les cas de cancers authentifiés est-il plausible ?** Malheureusement c'est ce qu'affirme l'expertise Inserm (1) qui qualifie d'élevé, le niveau de preuve scientifique reliant exposition aux pesticides et certains cancers de l'enfant.

Curieusement, l'ARS sans contester ces réponses, ne juge pas utile de poursuivre son enquête. Si l'on ne retient que les cas d'hémopathies malignes et de tumeurs cérébrales l'ARS considère que 6 cas retrouvés pour 3,6 attendus sur l'ensemble des communes investiguées, ou 3 sur la seule commune de Preignac contre 0,5 attendu, ne constituent pas une preuve d'excès de cas. Certes, mais elle devrait ajouter, qu'une investigation portant sur une zone plus vaste, partageant les mêmes caractéristiques que ces 10 communes, à savoir une forte activité viticole, doit être entreprise pour lever le doute. Est-il nécessaire de rappeler que la viticulture utilise pratiquement 20% des quantités de pesticides commercialisés sur 4% de la surface agricole utile ?

Lever le doute et protéger

L'AMLP demande donc à l'ARS une étude approfondie et étendue aux autres communes de la zone viticole.

L'AMLP souhaite également connaître les mesures de protection retenues, limitant le risque d'exposition à la dérive aérienne lors des épandages de pesticides. Non seulement sur la commune de Preignac mais sur l'ensemble des communes relevant de la même problématique. Enfin nous souhaitons que soit porté à la connaissance de tous la nature des contrôles envisagés sur le territoire sous la responsabilité de l'ARS Aquitaine.

Contact : Docteur Pierre-Michel PERINAUD 06 31 23 66 72

(1) Investigation d'une suspicion d'agrégat de cancers pédiatriques dans une commune viticole de Gironde, juin 2013. Institut de Veille Sanitaire.

(2) Inserm : Pesticides, effets sur la santé. Expertise collective, juin 2013.